

Le Manoir va enfin faire peau neuve

NYON A l'abandon depuis des décennies, l'édifice voisin du château devrait s'ouvrir au public.

PAR DIDIER.SANDOZ@LACOTE.CH

On n'osait plus y croire, tant cette rénovation tardait à se concrétiser. Trônant au-dessus de la Duche en voisin immédiat du château de Nyon, le Manoir devrait très prochainement perdre ses airs de maison fantôme. Dès la semaine prochaine, il disparaîtra, pour environ un an et demi, sous des échafaudages pour retrouver une nouvelle jeunesse.

Cure de jouvence retardée

Situé au bas de la place du Château, en face de la ferme du... Manoir, l'édifice est une propriété privée qui appartenait jusqu'à il y a peu à une hoirie qui n'est jamais parvenue à s'entendre pour entamer ces

travaux nécessaires, au grand dam des autorités communales. Mais au milieu de la décennie passée, la veuve du dernier propriétaire, Ina Comba, a pu racheter les parts des autres héritiers. La bâtisse a alors été léguée à la Fondation Comba, créée en 2015 en mémoire de Guido Comba, physicien, philosophe et musicien qui rêvait que le Manoir devienne un lieu dédié à la culture.

Ancienne municipale nyonnaise de l'urbanisme, Fabienne Freymond Cantone est aussi vice-présidente de la fondation sans but lucratif et à vocation culturelle. Elle se réjouit de voir intervenir les ouvriers spécialisés dans les remises à neuf du patrimoine. «Nous procédons

dans un premier temps à une rénovation de l'enveloppe extérieure, mais nous devons encore affiner nos projets et le modèle d'affaires avant d'attaquer les aménagements intérieurs.»

Chantier aussi important que le château

«Si l'on considère les travaux extérieurs puis intérieurs, ce chantier sera comparable à la rénovation du château de Nyon», annonce l'architecte Nicolas Delachaux qui avait aussi conduit la dernière cure de jouvence de l'édifice public. Ce spécialiste des monuments historiques confirme que l'intervention est urgente. L'an dernier, lors d'un orage, des tuiles se



Décrépi depuis plusieurs décennies, le Manoir va retrouver son éclat d'ici à décembre 2024. ADRIEN BUCHET

ont envolées. Les réparations étaient très compliquées car les couvreurs ne pouvaient s'accrocher à rien. «Tout est friable sur ces vastes toitures et sur les façades fort endommagées. Des cheminées menacent de s'effondrer.» L'essentiel des travaux consistera à refaire la toiture et assurer l'étanchéité de cette maison forte datant du XIIIe siècle, ce qui en fait l'une des plus anciennes constructions nyonnaises. Les façades, encadrements de fenêtres et volets seront remis à neuf. La coloration

des crépis extérieurs ne devrait pas être aussi blanche que ceux du château de Nyon. «Il s'agit de ne pas éclipser l'édifice phare de la ville», estime l'architecte. Après la cure de jouvence extérieure qui devrait durer jusqu'en décembre 2024, les entreprises s'attaqueront aux travaux de tuyauterie et la remise en état des abords. L'investissement pour cette première étape est estimé à quelque 4 millions de francs. Un soutien de la Confédération, via l'Office fédéral de la culture, est attendu puis-

que l'édifice est classé monument historique d'importance nationale depuis 1991.

Dans un deuxième temps, ce sont les aménagements intérieurs qui seront opérés, au gré de la future utilisation. «Une chose est sûre, le Manoir sera ouvert au public», annonce la vice-présidente de la Fondation. Les Nyonnais pourront donc découvrir ce bâtiment aujourd'hui plein de mystère et surtout ses vastes jardins qui surplombent la promenade des Vieilles Murailles.

PRANGINS

La Municipalité s'est excusée auprès du Conseil

Mercredi soir, lors du Conseil communal, il était difficile pour la Municipalité de ne pas s'exprimer devant l'organe délibérant sur la politique de la chaise vide qu'elle a pratiquée lors de la séance d'avril dernier.

«La Municipalité regrette que son absence ait été interprétée comme un manque de respect. Nous avons le plus grand respect pour le Conseil communal. L'exécutif vous prie encore d'accepter ses plus sincères excuses», a déclaré la syndique Dominique-Ella Christin.

Pour rappel, le 5 avril, la Municipalité avait prévenu, quelques heures avant le début de la réunion, la présidente de l'organe délibérant qu'elle ne participerait pas aux discussions. Elle avait invoqué l'absence de préavis à voter et le retrait de l'unique postulat. Certains conseillers communaux avaient vivement condamné ce «boycott». Par ailleurs, Dominique-Ella Christin a une nouvelle fois affirmé, comme elle l'avait fait en conférence de presse, que la Municipalité n'avait pas eu connaissance, avant de prendre sa décision, du courrier très critique à son endroit de l'ancien syndic Hans-Rudolf Kappeler. **MCF**



Le Conseil a un goût de bouchon(s) ce soir"

HENRI BOSSERT
président du Conseil communal de Crans, à la suite à l'accident qui a immobilisé l'autoroute A1 lundi soir.

GRAND CONSEIL

Des députés «choqués» par une collègue

Un slogan antipoliciers, visible sur le réseau social d'une députée vaudoise, a fait réagir le Grand Conseil. La principale intéressée, Mathilde Marendaz, réfute tout appel «à la haine des policiers en tant qu'individus», mais dénonce les violences policières.

Sur cette publication Instagram, révélée mardi par 20 minutes et datant de mars (mais retirée depuis), Mathilde Marendaz (Ensemble à gauche - POP) pose avec une pancarte où l'on peut notamment lire l'inscription «ACAB» pour «All cops are bastards», soit en français «Tous les flics sont des salauds».

Mardi lors de la séance hebdomadaire du Grand Conseil, des députés ont réagi à cette publication. Pour l'UDC Nicola Di Giulio, sa collègue de la gauche radicale a «clairement dépassé la ligne rouge». Lui-même policier, il a dénoncé une attitude «intolérable» qui «jette l'opprobre» sur toute une profession. Il a aussi critiqué une «attaque gratuite et infondée», soulignant que cette publication

allait «à l'encontre de toute réserve» que doit avoir une élue du Grand Conseil. Dans une autre intervention personnelle en réaction à cette affaire, le PLR Xavier de Haller s'est dit «choqué» par cette publication qui «porte atteinte à l'Etat en tant qu'institution et à ses employés». Il a demandé au Bureau du Grand Conseil «d'examiner la situation» et de «rappeler à l'élue à ses obligations.»

Critique de l'institution

Mathilde Marendaz n'a pas participé mardi à la séance du Grand Conseil, pour des motifs professionnels. Contactée par Keystone-ATS, l'Yverdonnoise explique qu'elle n'a pas elle-même conçu cette pancarte et que le message principal dénonce l'industrie du béton, l'inscription ACAB ne figurant qu'en tout petit. Mathilde Marendaz relève néanmoins qu'elle «soutient les collectifs de victimes de violences et meurtres policiers» qui utilisent cet acronyme. **ATS**

14 ans pour avoir étranglé son amie

YVERDON-LES-BAINS L'homme de 32 ans, ancien toxicomane, s'était rendu à la police le lendemain de son crime.

La justice vaudoise a condamné jeudi après-midi à quatorze ans de prison ferme un ex-toxicomane de 32 ans pour assassinat. En novembre 2018 à Yverdon-les-Bains, cet homme avait étranglé son amie, laquelle était mère de trois jeunes enfants.

Le Tribunal criminel d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois l'a jugé habitué d'une «détermination de tuer» et responsable de ses actes bien qu'une des deux expertises psychiatriques le dise atteint d'une grave pathologie psychiatrique du registre de la psychose et donc pénalement irresponsable. C'est la seconde expertise, con-

cluant à une diminution «moyenne» de la responsabilité, qui a donc été retenue. Les juges ont relevé «l'égoïsme complet, l'absence de scrupules et la culpabilité extrême» de l'assassin ainsi que son risque de récidive élevé. Cette peine est la même que celle requise par le Ministère public. Elle sera assortie d'une mesure d'internement simple et d'un traitement psychothérapeutique. La mesure d'internement prendra effet à l'issue de la peine. Rare, elle a pour objectif de maintenir un criminel dangereux derrière les barreaux et ce pour des périodes renouvelables. L'homme dort en prison depuis

qu'il s'est rendu à la police au lendemain de son acte. Il a déjà purgé 1652 jours en détention préventive. A l'énoncé du verdict, il est apparu impassible. Le condamné a dix jours pour faire appel de ce verdict auprès du Tribunal cantonal. Interrogé, son avocat envisage de le faire car il estime que «les conditions juridiques de l'assassinat ne sont pas réunies». L'avocat du prévenu avait estimé lors de sa plaidoirie qu'une peine de huit ans d'emprisonnement, assortie d'une psychothérapie, aurait été «adéquate et proportionnée». Du côté des avocats de la famille de la victime, c'est le «soulagement qui prévaut».

Violences récurrentes

Le Vaudois avait étranglé sa compagne le 15 novembre 2018 à Yverdon-les-Bains à la suite

d'une énième dispute. Lors du procès, il a mis en avant trois versions différentes pour expliquer son acte. Le Tribunal a retenu la version de l'acte d'accusation, soit une conséquence d'une énième dispute ayant eu lieu l'avant-veille du drame. Le cocaïnomanie avait emmenagé chez son amie en 2017 alors qu'elle vivait encore avec ses trois enfants. La police était intervenue à dix reprises au domicile de ce couple rien qu'en 2018. L'homme a reconnu s'être montré violent avec sa victime dans des contextes de disputes intenses, évoquant notamment des gifles, des empoignades et des coups de ceinture. Plusieurs de ses anciennes compagnes l'avaient aussi accusé de s'être montré violent avec elles. En prison également, il a commis des actes de violence à plusieurs reprises. **ATS**

VAUD

Virginie Spicher quitte déjà la Direction de la santé

Après à peine une année à la tête de la Direction générale de la santé du canton de Vaud, **Virginie Spicher** (photo Keystone) va quitter son poste. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) évoque jeudi «des divergences quant aux orientations stratégiques et organisationnelles» pour justifier ce départ, dont la décision a été prise «d'un commun accord». Virginie Spicher a rejoint l'Etat de Vaud en avril 2022 en provenance de l'Office fédéral de la santé publique (OFSAP), dont elle a été l'une des figures durant la pandémie de Covid-19 (elle s'appelait

encore Virginie Masserey à l'époque). Parmi ses différents dossiers durant l'année écoulée, Virginie Spicher a notamment piloté les travaux visant à déterminer à quelles entités devaient être rattachées les deux centrales de la Fondation Urgences Santé, soit la Centrale téléphonique des médecins de garde et le 144, relève le DSAS dans son communiqué. Virginie Spicher restera en poste jusqu'à la fin août. L'intérim sera assuré dès le 1er septembre par Gianni Saitta, Directeur des finances et affaires juridiques de la Direction générale de la santé. **ATS**

